



Délibération n° 2024-035
Comité syndical du 18 décembre 2024

RAPPORTS ANNUELS 2023 DES CONCESSIONNAIRES PECHE ET PLAISANCE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 18 décembre, à 10h, à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Céline LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Daniel LE PRAT, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, , Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusés	Stéphane LE DOARE, Anne MARECHAL
Excusés ayant donné pouvoir	Jocelyne POITEVIN ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU, Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline LE TENDRE, Jean-Marc BREN ayant donné pouvoir à Yannick LE MOIGNE

Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique impose aux titulaires de contrats de concession de produire un rapport d'information à l'autorité concédante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport doit faire l'objet d'un examen par l'assemblée délibérante dans les conditions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération concerne les rapports remis par les concessionnaires au titre de l'année 2023 et mis à disposition des délégués du Comité syndical, à savoir :

Objet du contrat	Activité	Concessionnaire	Echéance du contrat
Convention de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille	Pêche	CCI Finistère	31/12/2025
Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy	Plaisance	Commune de Loctudy	31/07/2029

1-3 La situation financière et économique de la concession

- Une situation financière qui s'améliore mais qui reste fragile :

Malgré un nouveau déficit en 2023 (- 392,6 k€), cependant moins important qu'en 2022 (+ 475 k€ entre 2022 et 2023), la perception de nouvelles subventions (subvention concédant : 1,8 M€, subvention FEAMPA : 620 k€) a permis d'augmenter les capitaux propres de plus de 2M€ (14,9 M€ à fin 2023 soit +16 % par rapport à 2022).

Cependant, les nouvelles ressources mobilisées (subventions et un emprunt de 3,95 M€) restent insuffisantes pour couvrir le financement des investissements et rembourser les emprunts Cette insuffisance s'explique principalement par l'absence de rentabilité conduisant à une capacité d'autofinancement négative.

Par ailleurs, si le besoin en fonds de roulement est revenu négatif (-3,4 M€) grâce à l'encaissement des subventions, la trésorerie positive est limitée (0,1 mois de charges d'exploitation TTC au 31/12, contre un objectif de 2 à 3 mois). Les délais fournisseurs restent très longs (90 jours contre un objectif de 60 jours). Il apparaît donc toujours une problématique de besoins court terme (paiement des dettes) et long terme (financement des futurs investissements).

La concession ne dégage toujours pas de rentabilité de son activité en 2023, la situation se détériorant même par rapport à 2022. Si le CA est resté stable (-48,2 k€ / -0,3 %), les charges d'exploitation ont atteint leur plus haut niveau depuis le début de la concession, avec une hausse importante entre 2022 et 2023 (+3,7 M€ / 22 %). La totalité des postes est en hausse, particulièrement les achats (+2,6 M€ / 96 %), ce qui s'explique principalement par la hausse du coût de l'électricité avec une facture à 3,6 M€.

En parallèle, les reprises de subventions (2,1 M€ en 2023) et les produits financiers exceptionnels perçus du concédant (convention d'indemnité imprévision de 1 521 000 € / et avenant n°1 de 2 075 620 €) continuent de compenser les dotations aux amortissements et provisions (2,8 M€ en 2023) et les charges financières et exceptionnelles (192 k€) permettent d'améliorer le résultat net (+475 k€ / +55 %) qui reste cependant négatif (- 392,6 k€).

Sans ces produits exceptionnels, le résultat net 2023 serait de – 1,9 M€.

- Un équilibre économique qui, malgré une amélioration, reste cependant déficitaire et marqué par des éléments exceptionnels

Accentuée par sa détérioration, la rentabilité de l'exploitation est toujours insuffisante pour couvrir les soldes financiers et exceptionnels. Tout comme le résultat d'exploitation, le résultat net reste déficitaire (-393 k€), même s'il s'améliore malgré les détériorations de l'EBE.

La situation économique de la concession reste à surveiller pour trois raisons :

- **Le poids des produits exceptionnels avec les différentes indemnités perçues de la part du concédant**
- **Une activité difficile avec l'impact du PAI et la hausse de l'énergie**
- **L'impact des charges d'amortissement et de financement avec une nouvelle forte réalisation d'investissements en 2023 (compensée en partie par la réintégration des nouvelles subventions).**

II - Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy

2-1 Activité du port

En 2022, le nombre de contrats annuels s'élève à 559, soit une baisse de 9 contrats (-2 %). Le nombre de contrats mensuels est stable à 73 contrats, et le nombre de contrats semaine baisse très légèrement (113 contre 117). Le nombre d'escales a également légèrement baissé, enregistrant 2 832 bateaux contre 2 873 en 2022 (- 41 escales). Cette baisse s'est accompagnée d'une baisse des nuitées, de 6 376 à 6 192 (-3 %) marquant des escales plus courtes.

2-2 Compte rendu technique

En 2023, les dépenses d'investissement ont principalement consisté en des travaux de remplacement des pontons :

- Derniers travaux de remplacement des pontons A, G, H et D pour 254 689 €
- Remplacement des pontons E et F pour 116 179 €
- Réaménagement des pannes flottantes de l'extension pour 15 431 €
- La maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du ponton brise clapots et l'étude d'agitation pour 37 381 €
- L'acquisition d'un lave-linge / sèche-linge pour 13 636 €
- Poursuite des études /projet de travaux pour le maintien des profondeurs du port de plaisance
- Achat de 2 bateaux de servitude).

Le montant global des investissements réalisés en 2023 s'élève à hausse

2-3 Situation financière de la concession

Les recettes d'exploitation poursuivent leur hausse continue depuis 2018 avec une nouvelle augmentation entre 2022 et 2023 (+ 27 k€ soit + 2 % par rapport à 2022) constituant un nouveau pic de recettes depuis le début de la DSP après celui 2022. Cela s'explique par l'augmentation des taxes et redevances (+ 57 k€ soit + 6 %) et des autres produits et transfert de charges (+ 13,7 k€ soit + 80 %) composant la baisse des ventes de marchandises (- 43,7 k€ soit - 19 %). L'installation des nouveaux pontons E et F a entraîné une réaffectation de quelques emplacements destinés à la location annuelle vers des contrats saisonniers. La revalorisation tarifaire (+ 6 %) a compensé la baisse du nombre de contrats annuels

En parallèle, les charges d'exploitation augmentent entre 2022 et 2023 (+ 31,8 k€ soit + 4 % par rapport à 2022). Il s'agit là-aussi d'un nouveau pic sur les dix dernières années. La hausse concerne la totalité des charges d'exploitation : augmentation des charges de personnel (+ 26,1 k€ soit + 8 %) et, dans une moindre mesure, des impôts et taxes (+ 3,3 k€/ + 7 %) avec la hausse de la taxe foncière et de la CFE et celle des achats et charges externes (+ 2,4 k€ soit + 1 % par rapport à 2022).

Du fait de l'augmentation plus forte des charges d'exploitation que celle des produits, l'EBE est en légère baisse en 2023 (- 4,8 k€ soit - 2 % par rapport à 2022). Il s'agit du plus bas niveau d'EBE depuis 10 ans après 2018 (306,6 k€ en 2023 contre 288 k€ en 2018). Cependant, le taux de rentabilité reste correct (26 % des produits d'exploitation) et permet de dégager une CAF (équivalente à l'épargne brute) de 344,6 k€. Cette dernière est en baisse par rapport à 2022 (- 42,2 k€ soit - 11 %). Cela s'explique, en plus de la réduction de la rentabilité évoquée précédemment et par la réduction de cessions d'actif par rapport à 2022. En l'absence d'emprunt à rembourser, elle est équivalente à l'épargne nette. Par ailleurs, comme pour l'exercice 2022, l'EBE est insuffisant pour couvrir les charges d'amortissement et de provisions (357,8 k€ en 2023).

Cependant grâce au résultat exceptionnel, le résultat redevient légèrement bénéficiaire en 2023 (6,9 k€ soit + 53,3 k€ par rapport à 2022)

En 2023, il a été réalisé 438 k€ d'investissements totalement autofinancés. L'épargne nette (345 k€ en 2021), en baisse (- 42,2 k€ soit - 11 % par rapport à 2022), étant insuffisante pour couvrir un tel autofinancement, cela conduit à une détérioration du fonds de roulement (- 93,3 k€ soit - 7 %).

Cependant, l'absence d'endettement et une rentabilité dégradée mais restant à un niveau correct, cette diminution de fonds de roulement ne remet pas en cause la situation financière solide de la concession qui ne présente pas d'inquiétude particulière.

En conséquence,

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L.3131-5 et R.3131-2 à L.3131-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1411-3 ;

Vu les rapports d'information de l'année 2023 présentés par les concessionnaires et mis à disposition des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

PREND ACTE

Des informations qui figurent dans les rapports annuels 2023 relatifs aux délégations de service public en cours d'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN